

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'accueil des touristes génère 124 000 emplois salariés

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 117 • Juin 2023



En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 124 000 emplois salariés sont directement liés à la présence de touristes, soit 8,9 % de l'emploi salarié marchand. La région occupe ainsi le deuxième rang des régions métropolitaines, derrière la Corse, pour la part d'emploi touristique et le troisième rang pour ce nombre d'emplois, après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. L'emploi touristique est maximal lors des mois de juillet et août, sauf dans les Hautes-Alpes qui connaissent leur principal pic d'emploi touristique en hiver. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont les premiers employeurs, représentant un emploi touristique sur deux. L'emploi des remontées mécaniques est surreprésenté dans la zone d'emploi de Briançon, le thermalisme dans celle de Manosque et la culture dans celle d'Avignon. Les emplois salariés touristiques sont mieux rémunérés en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans les autres régions de France de province.

En partenariat avec :

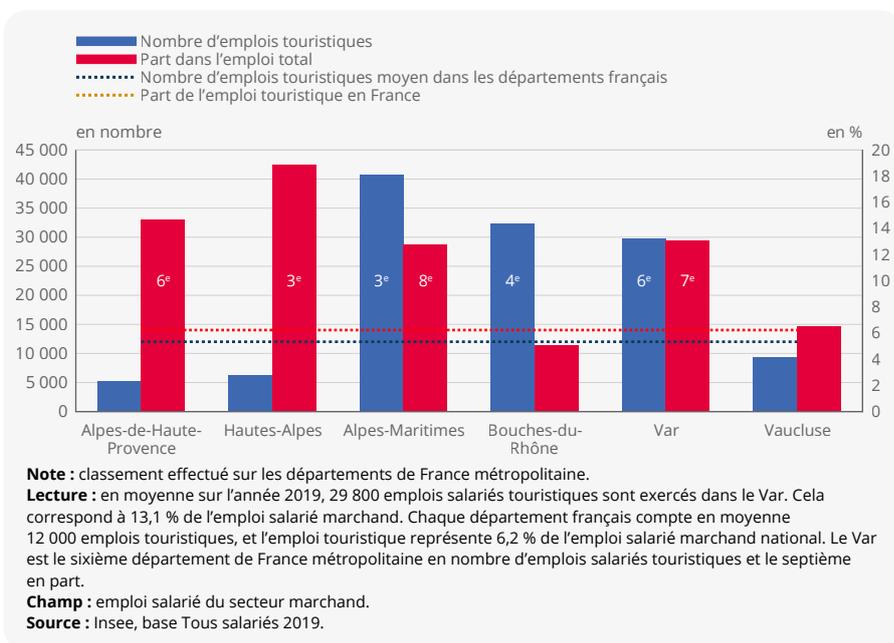


Très attractive par la diversité de ses territoires (littoral, montagne, paysages et patrimoine remarquables) et la présence de grandes métropoles, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille de nombreux touristes, avec 54,6 millions de nuitées en hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques en 2022. Cette présence touristique génère de multiples emplois. La présente étude s'intéresse uniquement aux emplois salariés directement liés à la présence de touristes ► [méthode](#). Par ailleurs, l'activité de 29 000 non-salariés est également liée à la présence de touristes ► [encadré](#).

Provence-Alpes-Côte d'Azur, deuxième région en part d'emploi touristique

En moyenne sur l'année 2019, la présence de touristes en Provence-Alpes-Côte d'Azur a directement généré 124 000 emplois salariés. Cela correspond à 8,9 % des emplois salariés marchands de la région, soit la deuxième plus forte part de France métropolitaine, derrière la Corse (18,1 %), mais largement au-dessus de la moyenne française (6,2 %). Dans les autres régions touristiques (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et

► 1. Nombre d'emplois salariés touristiques et part de ces emplois dans l'emploi salarié marchand des départements de la région



Île-de-France), cette part est comprise entre 6 % et 7 %. En nombre d'emplois salariés touristiques, la région se situe au troisième rang des régions métropolitaines, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, départements particulièrement touristiques

Hormis le Vaucluse, tous les départements de la région se situent parmi les

dix premiers de France, soit en nombre, soit en part d'emploi salarié touristique ► [figure 1](#).

Dans les Hautes-Alpes comme dans les Alpes-de-Haute-Provence, le nombre d'emplois salariés touristiques est assez limité mais leur part dans l'emploi salarié marchand dépasse 14 %. En particulier, la zone d'emploi de Briançon présente la deuxième plus forte part d'emploi touristique (37 %) de la région après

Sainte-Maxime (40 %), correspondant à 3 500 emplois en moyenne sur l'année ► **figure 2**. Celle de Digne-les-Bains (5^e de la région), avec une part de 16 % pour 2 500 emplois touristiques, est également très tournée vers le tourisme.

Dans le Var et les Alpes-Maritimes, la part et le nombre d'emplois salariés touristiques sont élevés. Outre la zone d'emploi de Sainte-Maxime, celles de Menton et Fréjus font également partie des cinq zones d'emploi les plus touristiques de la région.

Enfin, la part de l'emploi touristique est plus faible en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône. Cependant, en nombre d'emplois touristiques, les Bouches-du-Rhône se classent au deuxième rang des départements de la région, après les Alpes-Maritimes.

170 000 emplois salariés touristiques lors du pic estival

Le nombre d'emplois touristiques varie très fortement au cours de l'année en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En juillet et août, la part d'emploi touristique est maximale (11,7 % de l'emploi salarié marchand), avec 170 000 emplois, nettement supérieure à celle de la France (7,5 %). C'est presque deux fois plus qu'en janvier (6,6 %), mois le moins touristique dans la région. Cependant, même en janvier, la part d'emploi touristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur reste supérieure à la moyenne annuelle de la France (6,2 %). Des efforts importants sont de ce fait mis en œuvre pour attirer et recruter des professionnels ► **le mot partenaire**.

Les six départements de la région présentent un pic de l'emploi touristique en été. Les Hautes-Alpes se distinguent néanmoins par une double saisonnalité, avec un pic un peu plus fort en hiver qu'en été ► **figure 3**. Tout au long de l'année, le tourisme est très important pour l'économie du département : la part de l'emploi salarié touristique dans l'emploi salarié marchand varie entre 13 % en mai – entre les saisons d'hiver et d'été – et 24 % en février. C'est également le cas pour les Alpes-de-Haute-Provence où cette part oscille entre 12 % en janvier et 19 % en août.

Dans le Var, le nombre d'emplois touristiques et leur part dans l'emploi salarié marchand sont importants dès le mois de mars et le restent jusqu'en novembre. Le Var est aussi le département de la région où la saisonnalité est la plus marquée, avec une hausse de plus de 10 points de la part de l'emploi salarié touristique entre janvier (8,4 %) et août (19 %).

Les Alpes-Maritimes génèrent le plus d'emplois touristiques dans la région à

► Encadré – 29 000 non-salariés liés à la présence de touristes

L'accueil des touristes occupe également 29 000 non-salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 11 000 sont gérants majoritaires de société, 6 800 entrepreneurs individuels et 11 200 **micro-entrepreneurs**. Ils travaillent principalement dans les secteurs d'activité de la restauration et des cafés (5 400), du commerce non alimentaire (5 400), dans le sport et les loisirs (3 900) ainsi que dans l'hébergement (3 000).

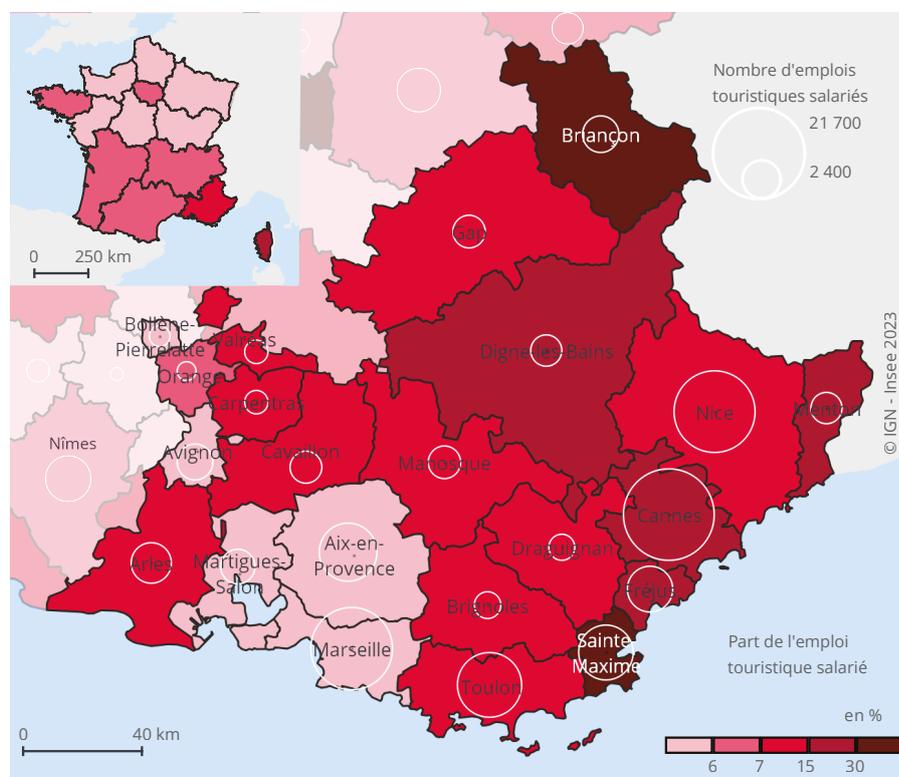
La part des emplois touristiques parmi les non-salariés (8,7 %) est proche de celle des salariés (8,9 %). La région se classe également deuxième derrière la Corse (13,1 %).

Les zones d'emploi de Briançon et de Sainte-Maxime, les plus touristiques pour l'emploi salarié, le sont également pour les non-salariés avec respectivement 35 % et 21 % des non-salariés qui exercent un emploi touristique. Dans la zone d'emploi de Briançon, les non-salariés touristiques sont plus tournés vers les activités de sport et loisirs, en particulier l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (moniteur de ski, guide de haute montagne...) et les autres activités liées au sport. C'est le cas également dans les zones d'emploi de Digne-les-Bains et de Gap.

Pour celle de Sainte-Maxime, les non-salariés touristiques exercent plutôt dans la restauration et le commerce non alimentaire.

Les activités des agences immobilières sont davantage représentées parmi les non-salariés touristiques des zones d'emploi de Cannes et de Fréjus.

► 2. Nombre et part des emplois salariés touristiques par zone d'emploi



Lecture : en 2019, dans la zone d'emploi de Briançon, le nombre d'emplois touristiques est de 3 500. Ils représentent 37 % de l'emploi salarié marchand.

Champ : emploi salarié du secteur marchand.

Source : Insee, base Tous salariés 2019.

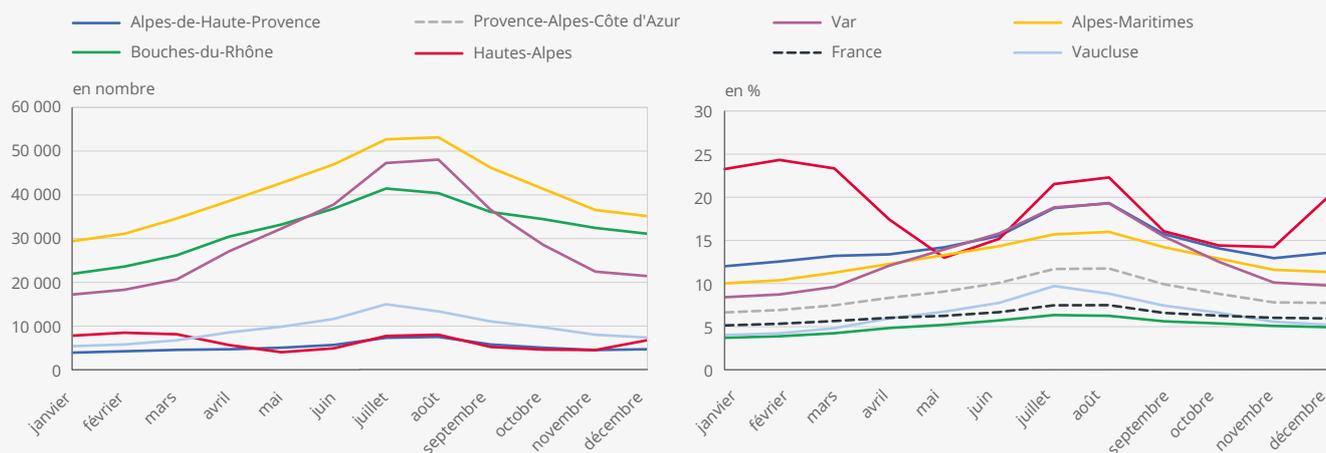
tout moment de l'année. En Vaucluse, l'emploi touristique atteint un pic en juillet (10 %) durant le festival d'Avignon et les Chorégies d'Orange, pour redescendre dès le mois d'août en dessous de 9 %. Dans les Bouches-du-Rhône, dont l'activité économique est très diversifiée, cette part est plus faible et reste en dessous de la moyenne française tout au long de l'année.

La saisonnalité des emplois dépend de la fréquentation touristique et des secteurs d'activité. Dans l'hébergement, le nombre d'emplois touristiques double dans la

région entre janvier et août. Dans le secteur de la restauration et des cafés, il est même multiplié par trois.

Le secteur de la culture, avec ses nombreuses activités de plein air, est extrêmement saisonnier, avec très peu d'emplois salariés en hiver et une forte concentration sur les mois d'été (8 000 emplois salariés en juillet). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la saisonnalité de l'emploi touristique dans ce secteur est la plus marquée des régions de France. En particulier, le pic d'emploi est très net en juillet en lien avec les nombreux festivals qui s'y déroulent.

► 3. Nombre et part d'emplois salariés touristiques par mois et par département



Lecture : dans les Alpes-Maritimes, il y a 29 400 emplois salariés touristiques en janvier et 53 200 en août. Dans ce département, la part des emplois salariés touristiques dans l'emploi marchand est de 10,0 % en janvier et de 16,0 % en août.
Champ : emploi salarié du secteur marchand.
Source : Insee, base Tous salariés 2019.

L'hébergement et la restauration, premiers pourvoyeurs d'emplois touristiques...

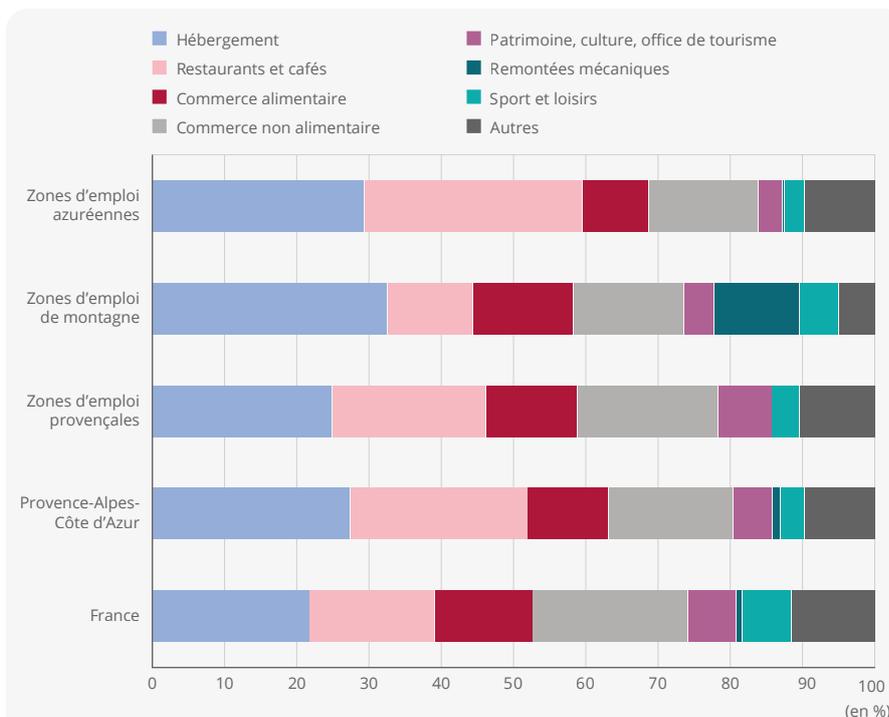
Dans la région, les emplois salariés touristiques se concentrent dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Ces deux secteurs représentent 52 % des emplois salariés touristiques contre 39 % en France. En particulier, Provence-Alpes-Côte d'Azur est davantage tournée vers l'hébergement et la restauration que les régions touristiques voisines d'Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. En Corse en revanche, la part est plus importante dans l'hébergement (34 % versus 27 %) mais moindre dans la restauration (22 % versus 25 %). Les secteurs du patrimoine et de la culture (4,4 %) ainsi que du sport et loisirs (4,4 %) sont proportionnellement moins présents dans la région qu'en France (respectivement 5,9 % et 7,6 % des emplois touristiques). Toutefois, rapporté à l'ensemble de l'emploi salarié marchand, le patrimoine est aussi présent.

... Surtout dans les zones d'emploi azuréennes

Dans les zones d'emploi azuréennes (de Sainte-Maxime à Menton), trois emplois salariés touristiques sur dix sont exercés dans la restauration et les cafés ► **figure 4**. Les emplois dans les campings sont très présents dans la zone d'emploi de Fréjus (8,7 % des emplois salariés touristiques contre 2,6 % en région), mais également dans celles de Draguignan et Digne-les-Bains (respectivement 7,5 % et 7,0 %).

En montagne, le sport et les loisirs sont bien implantés dans les zones d'emploi de Briançon (22 % des emplois touristiques),

► 4. Répartition des emplois salariés touristiques selon les secteurs d'activité, pour la France, Provence-Alpes-Côtes d'Azur et par profil de zones d'emploi de la région



Note : les zones d'emploi azuréennes regroupent celles de Cannes, Fréjus, Menton, Nice et Sainte-Maxime. Les zones d'emploi de montagne regroupent celles de Briançon, Digne-les-Bains et Gap. Les zones d'emploi provençales regroupent les 14 autres zones d'emploi de la région. La catégorie « Autres » comprend les soins et thermalisme, la location de logements, les agences immobilières, les transports de voyageurs par taxi, la blanchisserie, etc.

Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le secteur de l'hébergement représente 27,4 % des emplois salariés touristiques et le commerce non alimentaire 17,2 %.

Champ : emploi salarié du secteur marchand.
Source : Insee, base Tous salariés 2019.

Gap (17 %) et Digne-les-Bains (10 %) grâce notamment aux emplois liés aux remontées mécaniques. Grâce à la présence de Spirou Provence et Wave Island à Monteux, la zone d'emploi de Carpentras accueille un quart des emplois touristiques de la région dans le secteur des parcs de loisirs.

Dans la zone d'emploi de Manosque, où se situe la station thermale de Gréoux-les-Bains, 8,4 % des emplois touristiques s'effectuent dans le secteur des soins (1,7 % en région). Le patrimoine et la culture sont des vecteurs importants d'emploi touristique dans les zones d'emploi d'Avignon (14 %),

avec la Cité des Papes ou le festival d'Avignon, et représentent également entre 8 et 9 % des emplois salariés touristiques dans les zones d'emploi d'Arles, Aix-en-Provence, Cavaillon (grâce aux villages touristiques du Luberon), Martigues-Salon et Orange (Chorégies). Les zones d'emploi de Bollène et Brignoles sont les seules de la région à n'avoir pour premier secteur employeur touristique ni l'hébergement ni la restauration mais les grandes surfaces.

Des salaires plus élevés qu'en France de province

Le salaire mensuel net moyen d'un emploi salarié touristique est de 1 250 € dans la région, soit 12,2 € de l'heure. À l'exception de l'Île-de-France où les salaires sont plus élevés, les emplois salariés du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont presque toujours mieux rémunérés que leurs homologues de province (12,0 €), et ce quel que soit le secteur.

La part des femmes est légèrement inférieure à celle observée en France (respectivement 51 % et 53 %). Cette différence s'explique par l'orientation sectorielle de l'emploi touristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur : les femmes sont moins présentes dans la restauration et cafés (38 %), secteur très employeur dans la région.

Les jeunes de moins de 25 ans occupent environ 15 % des emplois salariés touristiques de la région durant l'année, même proportion que dans l'emploi salarié du secteur marchand. Cette proportion augmente très fortement pendant l'été avec l'embauche d'étudiants, pour atteindre 23 % en août. ●

Etienne Lenzi, Benjamin Mereau, Anton Monsef (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Le mot du partenaire

L'emploi et le recrutement de professionnels sont un enjeu majeur des politiques du tourisme. Ainsi, afin de lutter contre la pénurie d'emplois dans les métiers du tourisme, le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT) a créé un partenariat avec la représentation régionale de Pôle emploi pour capter l'attention des plus jeunes et des demandeurs d'emploi. Le CRT a engagé une campagne de communication avec un double objectif : valoriser les métiers du tourisme auprès des étudiants et demandeurs d'emploi afin de répondre à des problématiques d'emploi mais aussi redorer l'image des métiers de l'hôtellerie-restauration. Par ailleurs, avec la volonté d'accompagner les professionnels du tourisme face aux difficultés de recrutement, le CRT Provence-Alpes Côte d'Azur a innové en créant, avec ses partenaires locaux (agences de développement, associations d'entrepreneurs, Pôle emploi, etc.), le Groupement d'Entrepreneurs du Sud pour un Tourisme Engagé (GESTE), opération pilote en France. Cette initiative permet de regrouper plusieurs entreprises du tourisme afin d'employer des salariés qu'une entreprise ne pourrait pas recruter seule à temps plein. Les professionnels de GESTE ont mis en place une charte de bienveillance ainsi qu'une formation à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les entreprises adhérentes afin de gagner en attractivité auprès des salariés (pour en savoir plus).

► Méthode

Dans cette étude, l'**emploi touristique** fait référence à l'emploi directement généré par la présence de touristes sur un territoire. La totalité des emplois des activités dites 100 % touristiques (hébergements, office du tourisme, etc.) est comptée comme touristique. Pour les activités partiellement touristiques (cafés, restaurants, commerces, etc.), l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.

En raison de changements méthodologiques et de source, il n'est pas possible de comparer les estimations de l'emploi touristique de cette étude avec celles précédemment publiées.

Pour l'emploi salarié, seul le secteur salarié marchand est pris en compte. Les salariés du secteur non marchand (administration, santé, éducation, etc.) qui représentent 26 % de l'emploi salarié de la région sont exclus. Tous les emplois salariés touristiques, qu'ils soient saisonniers ou non, sont comptabilisés.

Les non-salariés sont comptabilisés au 31 décembre 2019.

► Définition

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

► Sources

Les données sur l'emploi salarié touristique sont issues de la **base Tous salariés 2019** élaborée à partir des déclarations sociales nominatives (DSN).

Les données sur l'emploi non-salarié sont issues de la **base non-salariés 2019**.

► Pour en savoir plus

- Méreau B., Lenzi E., « Var - Le tourisme génère 30 000 emplois salariés », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 110, décembre 2022.
- Isel F., Manné I., « Dans le Grand Est, 87 000 emplois liés à la présence de touristes en 2019 », *Insee Analyses Grand Est* n° 151, décembre 2022.
- Bertrand S., « En Occitanie, un emploi salarié sur quinze est lié à la présence des touristes », *Insee Flash Occitanie* n° 118, mars 2022.
- Novella S., « 6 % de l'emploi régional est lié au tourisme », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 13, avril 2015.
- Site du Comité régional du tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédactrice en chef :
Pascale Rouaud

Attaché de presse :
Julien Mélé
06 61 35 63 73
Maquette :
Luminess SAS

@InseePaca
www.insee.fr

ISSN : 2274-8199
ISSN en ligne : 2417-1395
© Insee 2023
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur




Insee